



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE BARDAGE  
SUR LES PIGNONS NORD ET SUD DU GROUPE  
SCOLAIRE SIMONE VEIL PASSE AVEC LA  
SOCIÉTÉ RODA FACADES**

**DÉCISION N° AU-19-279  
EN DATE DU 26 JUILLET 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au journal LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT, MAPA ONLINE et au Profil Acheteur de la Ville, le 3 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société RODA FACADES; jugée économiquement avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugements.

## D É C I D E

**DE SIGNER** le marché relatif aux travaux de bardage sur les pignons Nord et Sud du groupe scolaire Simone Veil au 34-36 rue Mirabeau à Vincennes avec la société RODA FACADES, sise 40 rue Paul Vaillant Couturier – 77290 MITRY MORY, représentée par Monsieur Osman KARAR, Gérant.

Le montant du marché avec variante (Traitement du pignon Sud en enduit monocouche) s'élève à 174 341,25 € HT (209 209,50 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la  
propreté et des déplacements,

**Signé**

**Christophe BOISSIERE**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190726-lmc1H6430H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2019 Date de Publication : 26/07/2019
---